



Resiliation abonnement téléphone portable après décès

Par **asavary**, le **23/10/2010** à **14:21**

Bonjour,

Mon père est décédé le 01/10/10. Nous souhaitons résilier son abonnement téléphone portable tout en conservant sur une durée limitée la possibilité d'être appelé pour en informer ses amis / contacts qui n'auraient pas été au courant. Le SAV d'Orange nous a informé que la ligne était encore active pour être appelé 2 mois après la résiliation. Nous venons de nous apercevoir que ce n'était pas le cas, la ligne est maintenant coupée. Y-a t-il une législation qui peut nous aider la dessus ?

Merci par avance,

Antoine SAVARY

Par **mimi493**, le **23/10/2010** à **14:50**

non. Vous avez envoyé l'acte de décès de votre père, donc l'abonnement est fini.

Par **asavary**, le **25/10/2010** à **20:50**

Merci